

1. **Le fournisseur de cette garantie limitée ("Garantie") est :** Enphase Energy, Inc. 47281 Bayside Parkway Fremont, CA 94538 États-Unis ("**Enphase**") aux Propriétaires Couverts (définis ci-dessous) en Suisse (le "**Territoire**").
2. **Champ d'application de la garantie :** La présente Garantie s'applique aux Produits Couverts (définis ci-dessous) activés à partir du 20 mars 2023, à moins qu'une garantie limitée plus récente s'appliquant à la Date d'Activation (définie ci-dessous) du Produit Couvert ne s'applique. Veuillez toujours consulter le site <https://enphase.com/installers/resources/warranty> pour consulter la garantie limitée qui s'applique à votre Produit Couvert.

Sous réserve des conditions de la présente Garantie Limitée, Enphase fournit cette Garantie Limitée, qui consiste en, d'une part, la "Garantie de fabrication" et, d'autre part, concernant le Produit de Batterie IQ (défini ci-dessous), les garanties supplémentaires décrites ci-dessous, au Propriétaire Couvert (défini ci-dessous) pour le(s) produit(s) couvert(s) par cette Garantie Limitée énuméré(s) dans le tableau ci-dessous et installé(s) pour être utilisé(s) à l'emplacement d'origine de l'utilisateur final ("**Emplacement d'Origine**") (chacun étant un "**Produit Couvert**"), pour la période de garantie du produit applicable indiquée ci-dessous (chacun étant une "**Période de Garantie**"), à condition que l'Emplacement d'Origine soit situé sur le Territoire. Si le Produit Couvert est défectueux ou présente un dysfonctionnement pendant la Période de Garantie, le Propriétaire Couvert peut obtenir un service dans le cadre de la présente Garantie en suivant la procédure décrite à l'article 9 de la présente Garantie.

La présente Garantie n'est valable que (a) lorsque les Produits Couverts sont vendus au Propriétaire Couvert par Enphase elle-même ou par un revendeur agréé par Enphase ; (b) dans la mesure autorisée par la loi applicable du Territoire et (c) lorsque le Produit Couvert est continuellement connecté à Internet par l'intermédiaire d'un produit IQ Gateway pendant la Période de Garantie.

<u>Produits Couverts</u>	<u>Période de Garantie</u>
IQ Battery avec SKUs (" IQ Battery Product ") : Encharge-3T-1P-INT Encharge-10T-1P-INT	La Période de Garantie commence à la Date d'Activation (définie ci-dessous) et se termine à la première des deux dates suivantes : (a) 10 ans à compter de la Date d'Activation, ou (b) 2,8 MWh de débit d'énergie CA par kilowattheure (" kWh ") de capacité nominale.
Passerelle IQ ENV-S-EM-230 ENV-S-WM-230	5 ans à compter de la Date d'Activation
Relais IQ Q-RELAY-1P-INT Q-RELAY-3P-INT	5 ans à compter de la Date d'Activation
Connexion mobile CELLMODEM-M1-06-AT-05 CELLMODEM-02	5 ans à compter de la Date d'Activation

Enphase Energy, Inc. Garantie Limitée de la Batterie IQ - Suisse

Consommation CT CT-100-SPLIT CT-100-SPLIT-ROW	5 ans à compter de la Date d'Activation
KIT COMMS COMMS-KIT-01-INT	5 ans à compter de la Date d'Activation

Aux fins de la présente Garantie, on entend par "**Date d'Activation**" :

Pour les Produits Couverts qui sont des Produits de Batterie IQ (chacun étant un " **Produit de Batterie IQ Couvert** ") uniquement : La première des deux dates suivantes : (i) la date de mise sous tension indiquée sur l'emballage du Produit de Batterie IQ ou (ii) la date à laquelle le Produit de Batterie IQ est activé à l'Emplacement d'Origine via le portail de l'installateur Enphase et (iii) la date à laquelle les autorités compétentes ont donné l'autorisation d'exploiter le produit.

Pour tous les autres Produits Couverts : La première des deux dates suivantes : (i) la date à laquelle le Produit Couvert est enregistré auprès d'Enphase via l'application Enphase, ou (ii) la date à laquelle le Produit Couvert est activé sur l'Emplacement d'Origine via le portail de l'installateur d'Enphase ; et (iii) le Propriétaire Couvert a reçu une "autorisation d'opérer" de la part des opérateurs/autorités compétents appropriés sur le Territoire.

3. Garanties supplémentaires pour les Produits de Batterie IQ Couverts.

a. Garantie de conformité matérielle. Pendant la période de garantie limitée, le Produit de Batterie IQ Couvert sera, dans le cadre de l'utilisation et des conditions définies dans le guide d'installation rapide, matériellement conforme aux spécifications du Produit de Batterie IQ Couvert telles que définies dans le Guide d'Installation Rapide fourni avec le Produit de Batterie IQ. Le Guide d'Installation Rapide est disponible à l'adresse suivante : <https://enphase.com/fr-fr/installers/resources/documentation/storage>.

b. La Garantie Limitée de Maintien de la Capacité (la "**Garantie de Maintien de la Capacité**"). Pendant la Période de Garantie, le Produit stockera et déchargera une capacité énergétique d'au moins quatre-vingts pour cent (80 %) de la capacité nominale du produit, à condition que :

(ii) la température interne annuelle moyenne (température de la cellule) du Produit (la "**Température Interne Annuelle Moyenne**") ne dépasse pas trente-cinq degrés Celsius (35 °C) au cours d'une période d'un an ; et

(iii) la température ambiante de l'endroit où le produit est installé (la "**Température Ambiante**") ne dépasse pas :

- (A) trente-neuf degrés Celsius (39°C) pendant un total de 438 heures ou plus au cours de toute période de 12 mois consécutifs pendant la Période de Garantie ;
- (B) quarante-neuf degrés Celsius (49°C) pendant un total de 160 heures ou plus au cours de toute période de 12 mois consécutifs pendant la Période de Garantie ; ou
- (C) cinquante-quatre degrés Celsius (54°C) à tout moment pendant la Période de Garantie.

Enphase calculera la Température Interne Annuelle Moyenne en utilisant la température de la cellule enregistrée par les capteurs à l'intérieur du Produit, moins six degrés Celsius (6°C). La capacité nominale du Produit est basée sur (I) une capacité de charge de 3,5 kWhdc pour ENCHARGE-3T-1P-INT mesurée lors d'une charge continue de zéro à la pleine capacité à un courant inférieur à 8 A CA et à une température ambiante de 25°C (+/- 3°C) et (II) une capacité de charge de 10,5 kWhdc pour ENCHARGE-10T-1P-INT mesurée lors d'une charge continue de zéro à la pleine capacité à un courant inférieur à 24 A CA et à une température ambiante de 25°C (+/- 3°C).

4. **Bénéficiaire de la Garantie** : la présente Garantie n'est accordée qu'à l'utilisateur final qui a acheté et mis en service le Produit Couvert (l'" **Utilisateur Final** ") ou à un utilisateur final ultérieur (le " **Bénéficiaire** ") (chaque Utilisateur Final ou Bénéficiaire est un " **Propriétaire Couvert** "), à condition que (i) le Produit Couvert reste à l'Emplacement d'Origine et (ii) le Bénéficiaire soumette un " Formulaire de Changement de Propriété " à Enphase dans les 30 jours suivant la date de transfert au Bénéficiaire et paie les frais applicables (les " **Frais de Transfert** "). Cette notification est nécessaire pour la poursuite de la couverture au titre de la présente Garantie. Les Frais de Transfert sont indiqués sur le Formulaire de Changement de Propriété et peuvent être raisonnablement ajustés de temps à autre (à la seule discrétion d'Enphase). Le Formulaire de Changement de Propriété et les instructions de paiement sont disponibles à l'adresse <https://enphase.com/warranty/switzerland-fr>.
5. **Droits supplémentaires** : Cette Garantie vous donne, en tant que Propriétaire Couvert, des droits légaux spécifiques en cas de problème avec votre Produit Couvert. **Cette Garantie s'ajoute aux droits que le Propriétaire Couvert peut avoir en vertu des lois sur la protection des consommateurs dans le Territoire et n'affecte pas ces droits.**
6. **Connectivité continue** : Les Produits Couverts doivent être connectés en permanence à l'internet pendant la Période de Garantie applicable, sauf en cas d'interruption due à des causes échappant au contrôle raisonnable du Propriétaire Couvert. Cela permettra de s'assurer que les défauts potentiels du Produit Couvert peuvent être diagnostiqués à distance et que le Produit Couvert peut recevoir des mises à jour du firmware.
7. **Services dans le cadre de cette Garantie** : Si Enphase confirme le défaut couvert par cette Garantie, Enphase, à sa seule discrétion, (a) réparera ou remplacera le Produit Couvert gratuitement ou (b) accordera au Propriétaire Couvert une compensation ou un remboursement proportionnel pour le Produit Couvert égal à la valeur de marché actuelle du Produit Couvert au moment où le Propriétaire Couvert notifie Enphase du défaut, valeur déterminée à la seule discrétion d'Enphase. Si Enphase choisit de réparer ou de remplacer le Produit Couvert, Enphase utilisera, à sa seule discrétion, des pièces neuves ou remises à neuf ou des produits de conception originale, similaire ou améliorée.
8. **Période de Garantie après réparation ou remplacement** : Si Enphase répare ou remplace un Produit Couvert, la Garantie sur le produit réparé ou remplacé se poursuivra jusqu'à (i) la fin de la Période de Garantie initiale, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, ou, si cette date est postérieure, (ii) 90 jours à compter de la date de réception du produit réparé ou remplacé, à condition que le produit réparé ou remplacé soit installé et connecté comme décrit dans le manuel d'installation et d'utilisation dans les 45 jours consécutifs à compter de la date de réception du produit réparé ou remplacé.
9. **Exclusions de Garantie** :
- a. La Garantie Commerciale ne s'applique pas dans les cas suivants :
- (i) si le Produit Couvert n'est pas enregistré auprès d'Enphase dans les 45 jours consécutifs suivant la date de début de la Garantie ou s'il n'est pas connecté à Internet comme décrit dans le manuel d'installation et d'utilisation disponible à l'adresse <https://go.enphase.com/en/european-storage-resources> ;
 - (ii) si le Produit Couvert n'est pas installé ou utilisé conformément au guide d'installation rapide (fourni avec le Produit Couvert) ou au manuel d'installation et d'utilisation, ou s'il est installé ou utilisé dans des conditions pour lesquelles le Produit Couvert n'est pas prévu ;
 - (iii) si le défaut survient après l'expiration de la Période de Garantie ;
 - (iv) si le Produit Couvert a été altéré, modifié ou réparé (sauf si cette altération, modification ou réparation a été effectuée par Enphase ou un tiers agissant en son nom) ;
 - (v) si le Produit Couvert a été mal utilisé, négligé, altéré ou endommagé de quelque manière que ce soit ;
 - (vi) si le Produit Couvert a été utilisé d'une manière contraire à la législation applicable ;

Enphase Energy, Inc. Garantie Limitée de la Batterie IQ - Suisse

- (vii) si le Produit Couvert a été exposé au feu, à l'eau, à la corrosion générale, à des infestations biologiques, à des phénomènes naturels ou à une tension d'entrée qui génère des conditions de fonctionnement supérieures aux limites maximales ou minimales indiquées dans les spécifications du Produit Couvert, y compris une tension d'entrée élevée due à des générateurs ou à la foudre. Ces informations figurent dans le manuel d'installation et d'utilisation ;
 - (viii) si le problème a été causé par un autre composant d'un système PV connecté qui n'a pas été fabriqué par Enphase ;
 - (ix) si les marques d'identification originales du Produit Couvert, y compris le numéro de série ou la marque commerciale, ont été altérées, modifiées ou effacées ;
 - (x) Si le profil de réseau (paramètres de fonctionnement approuvés par le service) d'un micro-onduleur a été modifié et que cela a entraîné un dysfonctionnement, une défaillance ou une panne du produit ;
 - (xi) si le problème est survenu pendant l'expédition ou le transport après qu'Enphase a vendu le Produit Couvert à un Distributeur Agréé ;
 - (xii) si le Produit Couvert n'utilise pas la version la plus récente du logiciel ou du micrologiciel mis à disposition par Enphase et que le défaut ou le dommage aurait pu être évité en utilisant cette version du micrologiciel ou du logiciel.
 - (xiii) si (1) le Produit de Batterie IQ est conservé dans un endroit où la Température Interne Annuelle Moyenne du Produit de Batterie IQ dépasse trente-cinq degrés Celsius (35°C) ou quatre-vingt-quinze degrés Fahrenheit (95°F) au cours d'une période d'un an ; ou (2) la Température Ambiante dépasse les valeurs indiquées dans les sections 3(b)(ii)(A) à 3(b)(ii)(C), respectivement, ou descend en dessous de zéro (0°C) pendant cinq pour cent ou plus ((≥5%) de la Période de Garantie Limitée.
- b. En outre, la présente Garantie ne couvre pas :
- (i) l'usure normale ou les défauts cosmétiques, techniques et de conception d'un Produit Couvert qui n'affectent pas matériellement la production d'énergie ou la forme, l'ajustement ou la fonction du Produit Couvert ;
 - (ii) le vol du Produit Couvert ou les actes de vandalisme à son encontre ;
 - (iii) l'enlèvement ou l'installation des systèmes électriques du Propriétaire Couvert ou la détection de défauts dans ces systèmes ; et/ou
 - (iv) les programmes logiciels installés dans le Produit Couvert et/ou la récupération et la réinstallation de ces programmes logiciels et de ces données.
- c. Les Batteries IQ ne sont pas destinées à être utilisées comme source d'alimentation principale ou de secours pour les systèmes de maintien des fonctions vitales, d'autres appareils médicaux ou d'autres utilisations où la défaillance du produit pourrait entraîner des blessures, des pertes de vie ou des dommages matériels catastrophiques. Enphase ne peut être tenu responsable de tout dommage résultant d'une telle utilisation de la Batterie IQ. En outre, Enphase se réserve le droit de refuser de fournir une assistance dans le cadre d'une telle utilisation et ne sera pas responsable des dommages résultant de la fourniture ou du refus d'assistance pour la Batterie IQ dans de telles circonstances. L'exclusion susmentionnée n'affecte pas les éventuelles réclamations des consommateurs au sens de l'article 32, paragraphe 2, du Code de procédure civile suisse, en vertu des droits légaux des consommateurs.

10. Comment obtenir le service dans le cadre de la présente Garantie :

Les dispositions suivantes régissent la manière dont nous fournissons le service dans le cadre de la présente Garantie :

- a. Pour obtenir un service de Garantie pour un Produit Couvert, le propriétaire couvert doit se conformer à la procédure d'autorisation de retour de marchandise (" **RMA** ") disponible sur <https://enphase.com/warranty/switzerland-fr>. Sauf instruction contraire spécifique d'Enphase, le Propriétaire Couvert doit renvoyer le Produit Couvert prétendument défectueux à Enphase dans l'emballage d'origine ou équivalent. Si le Produit Couvert prétendument défectueux n'est pas reçu par

Enphase Energy, Inc. Garantie Limitée de la Batterie IQ - Suisse

Enphase dans les 60 jours suivant la fourniture par Enphase d'un numéro RMA au Propriétaire Couvert, conformément à la procédure RMA, Enphase facturera au Propriétaire Couvert, et le Propriétaire Couvert paiera, le prix courant de ce nouveau produit ou de cette nouvelle pièce de produit. Nous recommandons aux Propriétaires Couverts d'utiliser un service de suivi, pour leur protection. La procédure RMA permet aux Propriétaires Couverts de générer un courrier prépayé s'ils doivent envoyer leur Produit Couvert pour réparation. Ils devront payer les frais d'expédition si leur Produit n'est pas couvert par la présente Garantie.

- b. Si un Propriétaire Couvert renvoie un produit couvert à Enphase (i) sans RMA d'Enphase ou (ii) sans toutes les pièces incluses dans l'emballage d'origine ou équivalent, Enphase se réserve le droit (1) de refuser la livraison d'un tel retour ou (2) de facturer des frais de restockage égaux à quinze (15) pour cent du prix d'achat du produit couvert par le Propriétaire Couvert d'origine ou à la valeur au détail des pièces manquantes, le montant le plus élevé étant retenu.
- c. En renvoyant un produit couvert, le Propriétaire Couvert reconnaît par la présente que la propriété du Produit Couvert est transférée à Enphase dès la réception du Produit Couvert par Enphase. Si la réclamation est justifiée sur la base de cette Garantie, Enphase prendra en charge les frais d'expédition du Produit Couvert réparé ou de remplacement au Propriétaire Couvert (ou à l'installateur autorisé par le Propriétaire Couvert à remplacer le Produit Couvert) à l'Emplacement d'Origine. Tout Produit Couvert renvoyé à Enphase qui, selon Enphase, n'est pas couvert par la présente Garantie, ou qui est renvoyé à Enphase sans RMA valide, peut être rejeté et renvoyé aux frais du Propriétaire Couvert (sous réserve d'un prépaiement), ou conservé pendant 30 jours pour être récupéré par le Propriétaire Couvert, puis éliminé à la seule discrétion d'Enphase, sans autre responsabilité ou obligation envers le Propriétaire Couvert.
- d. Une fois qu'un Produit Couvert retourné est reçu et inspecté, Enphase informera le Propriétaire Couvert (ou l'installateur autorisé par le propriétaire couvert à remplacer le Produit Couvert) qu'Enphase a reçu le Produit Couvert retourné.

11. Transfert à des tiers : Enphase se réserve expressément le droit d'effectuer une novation ou de transférer ses droits et obligations en vertu de la présente Garantie à un tiers qui possède manifestement l'expertise et les ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement des obligations en vertu de la présente Garantie.

12. Limitation de la responsabilité.

- a. Enphase ne garantit pas que les opérations du Produit seront ininterrompues ou exemptes d'erreurs. Enphase ne sera pas responsable des pertes ou dommages qui ne sont pas imputables à Enphase ou aux agents agissant sous la direction d'Enphase ou qui ne sont pas prévisibles. Une perte ou un dommage est prévisible s'il est évident qu'il se produira ou si, au moment de la conclusion du contrat de vente, Enphase et le Propriétaire Couvert savaient qu'il pourrait se produire. En outre, Enphase n'est pas responsable en cas de négligence légère, à moins que des obligations contractuelles essentielles ne soient violées d'une manière qui mette en péril l'objectif du contrat (**"obligation principale d'exécution"**). L'expression "obligation principale d'exécution" désigne dans l'abstrait les obligations dont le respect rend possible la bonne exécution du contrat et sur le respect desquelles les parties contractantes peuvent régulièrement compter.
- b. Enphase n'est pas responsable des dommages, y compris des retards, de la violation d'obligations contractuelles ou de devoirs dans le cadre de négociations contractuelles, de la responsabilité délictuelle, de la responsabilité du fait des produits (à l'exception de la responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits), à moins que ces dommages ne résultent d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de la part d'Enphase.
- c. Si le Propriétaire Couvert utilise le Produit Couvert à des fins commerciales ou professionnelles, Enphase ne sera pas responsable des pertes commerciales, telles que la perte de profits, la perte de ventes, l'interruption de l'activité ou la perte d'opportunités commerciales.

Enphase Energy, Inc. Garantie Limitée de la Batterie IQ - Suisse

- d. Rien dans la présente Garantie ne limitera ou n'exclura la responsabilité d'Enphase pour (i) le décès ou les dommages corporels causés par sa négligence, (ii) la fraude ou la déclaration frauduleuse, (iii) toute violation des droits légaux du Propriétaire Couvert en relation avec le Produit ou (iv) pour toute autre responsabilité qui ne peut être limitée ou exclue en vertu de la loi applicable.
- e. Rien dans la présente Garantie ne constitue une limitation ou une exclusion de la responsabilité d'Enphase qui ne peut être limitée ou exclue en vertu de la loi applicable, y compris, mais sans s'y limiter, la responsabilité découlant de la directive européenne sur la responsabilité du fait des produits (85/374/CEE), telle que transposée dans le droit national par les États membres.

13. **Exclusion de garantie.** Sauf dans la mesure où la loi applicable l'interdit, la présente garantie limitée est la seule et unique garantie donnée par Enphase et toutes les autres garanties et conditions, qu'elles soient expresse ou implicites, statutaires ou autres, découlant de la loi, des pratiques commerciales, des performances, de l'usage du commerce ou autres (y compris les garanties et conditions de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, d'absence de contrefaçon ou les garanties quant à l'exactitude, la suffisance ou l'adéquation de toute information technique ou autre fournie dans les manuels ou autres documents) sont limitées à la durée de la présente Garantie Limitée.

Sauf dans la mesure où la loi applicable l'interdit, l'octroi de cette garantie limitée par Enphase est subordonné à l'acceptation par le Propriétaire Couvert des présents termes, conditions et exigences. Les lois de certaines juridictions ne permettent pas d'exclure la durée d'une garantie implicite ou d'exclure ou de limiter les garanties légales. Lorsque de telles lois s'appliquent au Propriétaire Couvert, tout ou partie des exclusions ou des limitations peuvent ne pas s'appliquer au Propriétaire Couvert, et ce dernier peut avoir des droits supplémentaires.

14. **Droit applicable.** La présente Garantie Limitée est régie et interprétée conformément au droit suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Chaque partie accepte de se soumettre à la juridiction non exclusive des tribunaux suisses. Toutefois, en tant que consommateur (au sens de l'article 32, paragraphe 2, du code de procédure civile suisse), vous bénéficiez des dispositions obligatoires de la loi de votre pays de résidence. Aucune disposition de la présente Garantie Limitée n'affectera vos droits en tant que consommateur d'invoquer de telles dispositions obligatoires de la loi locale.

15. **Compétence.** Pour les transactions commerciales ainsi que pour les transactions de consommation dans lesquelles le consommateur n'a ni domicile ni résidence habituelle en Suisse et n'est pas employé en Suisse au moment de l'introduction de l'action, le tribunal compétent de Zurich est désigné comme lieu de juridiction.

16. **Divisibilité :** si une clause de la présente Garantie est jugée illégale ou inapplicable, cette clause sera exclue de la présente Garantie et la légalité ou l'applicabilité des autres clauses et conditions n'en sera pas affectée.

17. **Coordonnées d'Enphase :** Si vous avez des questions, vous pouvez contacter Enphase à l'adresse suivante :

Téléphone : +41 (0)43 588 0565 +41 (0)43 588 0565
Courriel : support_dach@enphaseenergy.com
Page web : <https://www4.enphase.com/de-de/support/kontaktieren>

La présente Garantie est expressément accordée à condition que le Propriétaire Couvert ou le bénéficiaire autorisé (selon le cas) ait accepté les termes, conditions et exigences contenus dans la présente Garantie.

2023 Enphase Energy, Inc. Enphase, le logo "e", IQ et d'autres noms sont des marques commerciales d'Enphase Energy, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.